

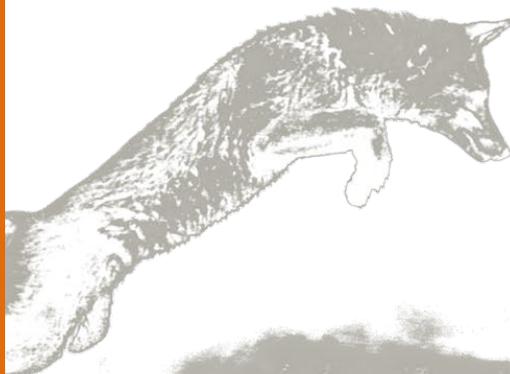


PROJET D'EXTENSION DU CET  
D'ETEGNIERES

ANALYSE DES ENJEUX ET DES  
IMPACTS FAUNE/FLORE/ZONES  
HUMIDES

*Novembre 2023*

REgrouperment des Naturalistes ARDennais  
3 Grande Rue, 08430 Poix-Terron  
contact@renard-asso.org - 03.24.33.54.23  
Association loi 1901 – n° SIRET : 424 892 925 000 27  
Renard roux ©Kévin GEORGIN



# PROJET D'EXTENSION DU CET D'ETEIGNIERES - ANALYSE DES ENJEUX ET DES IMPACTS FAUNE/FLORE/ZONES HUMIDES

**Rédaction** : Nicolas HARTER, Directeur

**Appui technique et relecture** : Delphine BURNET, appui administratif

**Pour le compte de** : ARCAVI  
La GAROTERIE  
08160 CHALANDRY ELAIRE

**Date** : XX/11/2023

## **Clauses particulières :**

- L'association ReNArd reste propriétaire des données issues de sa base et des observations réalisées sur le terrain lors du suivi et se réserve le droit de les utiliser dans le cadre d'autres études et travaux.
- Les rapports d'expertise rédigés par le ReNArd restent sa propriété jusqu'à complet règlement de l'ensemble des sommes dues par le donneur d'ordre.
- Cette étude n'est pas extrapolable pour d'autres études similaires sur un autre site même proche géographiquement.
- Le client dispose d'un délai de trente jours après le rendu du dossier pour émettre des réclamations ou des modifications. Passé ce délai, le dossier sera considéré comme définitif.
- Enfin, l'association pourra faire preuve d'un devoir de discrétion et de confidentialité dans le cadre de l'étude demandée sur notification du commanditaire.

# SOMMAIRE

---

<b>A)</b>	<b>Cadre de l'étude .....</b>	<b>1</b>
<b>B)</b>	<b>Méthodologie de l'étude .....</b>	<b>2</b>
1)	Définition de la zone d'étude .....	2
a)	Zone d'Implantation Potentielle .....	2
b)	Zone d'étude rapprochée .....	3
2)	Zones naturelles protégées ou recensées .....	4
3)	Sources des données .....	6
a)	Etude zone humide .....	6
b)	Faune .....	6
c)	Flore/habitats .....	6
4)	Limite des méthodologies .....	6
<b>D)</b>	<b>Résultats .....</b>	<b>7</b>
1)	Faune .....	7
a)	Avifaune .....	7
2)	Mammifères .....	8
a)	Entomofaune .....	8
3)	Herpétofaune .....	9
a)	Reptiles .....	9
b)	Amphibiens .....	9
4)	Cartographie des habitats .....	10
5)	Flore invasive .....	10
6)	Zones humides .....	11
<b>E)</b>	<b>Analyse des sensibilités .....</b>	<b>12</b>
1)	Avifaune .....	12
2)	Mammifères .....	12
3)	Entomofaune .....	13
4)	Herpétofaune .....	13
a)	Reptiles .....	13
b)	Amphibiens .....	13
5)	Flore et habitats .....	14
6)	Zones humides .....	14
7)	Synthèse des sensibilités .....	15
8)	Espèces protégées .....	16
a)	Avifaune .....	17
b)	Mammifère .....	17
c)	Amphibiens et reptiles .....	17
d)	Entomofaune .....	18
e)	Flore .....	18
f)	Zone humide réglementaire .....	18
<b>F)</b>	<b>Analyse des impacts bruts du projet .....</b>	<b>19</b>
1)	Impact sur la flore et les habitats .....	19
2)	Impact sur l'avifaune .....	19

3)	Impact sur les mammifères .....	19
4)	Impact sur l'entomofaune .....	19
5)	Impact sur l'herpétofaune.....	19
	a) Reptiles .....	19
	b) Amphibiens .....	19
6)	Zones humides .....	20
<b>G)</b>	<b>Séquence ERC.....</b>	<b>21</b>
1)	Mesure d'évitement.....	21
	a) Faune/Flore.....	21
	b) Zones humides .....	21
2)	Mesures de réduction .....	21
	a) Faune/flore .....	21
	b) Zone humide .....	21
3)	Synthèse des impacts résiduels après application des mesures de réduction.....	21
4)	Mesures de compensation .....	22
	a) Faune .....	22
	b) Zone humide .....	22
5)	Mesures d'accompagnement.....	23
<b>H)</b>	<b>Conclusion .....</b>	<b>24</b>

# FIGURES ET TABLEAUX

---

Figure 1.	Localisation des installations existantes et du projet d'extension.....	1
Figure 2.	Vues globales de la ZIP .....	3
Figure 3.	Localisation de la zone d'étude, ZIP et ZER .....	4
Tableau 1.	Zones naturelles protégées ou recensées dans un rayon de 5 km autour de la ZIP ....	4
Figure 4.	Localisation du projet vis-à-vis des zonages environnementaux.....	5
Tableau 2.	Liste des espèces d'oiseaux observées au sein de la ZIP et de la ZER.....	7
Tableau 3.	Liste des espèces de mammifères observées .....	8
Tableau 4.	Liste des espèces de papillons au sein de la ZIP .....	8
Tableau 5.	Liste des espèces d'odonates au sein de la ZIP.....	8
Tableau 6.	Liste des espèces de reptiles au sein de la ZIP.....	9
Tableau 7.	Liste d'amphibiens observés au cours de l'étude .....	9
Tableau 8.	Liste des habitats présents sur le site d'étude.....	10
Figure 5.	Cartographie des habitats de la zone d'étude.....	10
Figure 6.	Zonage des sensibilités pour l'avifaune .....	12
Figure 7.	Localisation des zones de sensibilité pour les amphibiens.....	14
Tableau 9.	Récapitulatif des sensibilités par étude menée et taxons relevés .....	15
Figure 8.	Cartographie de synthèse des sensibilités du site, tous taxons confondus .....	16
Tableau 10.	Liste des espèces d'oiseaux observées lors de l'étude et statut de protection .....	17
Tableau 11.	Liste des espèces d'amphibiens et de reptiles observées lors de l'étude et statut de protection	17
Tableau 12.	Synthèse des impacts résiduels du projet après application de la séquence ERC.....	21

## A) CADRE DE L'ETUDE

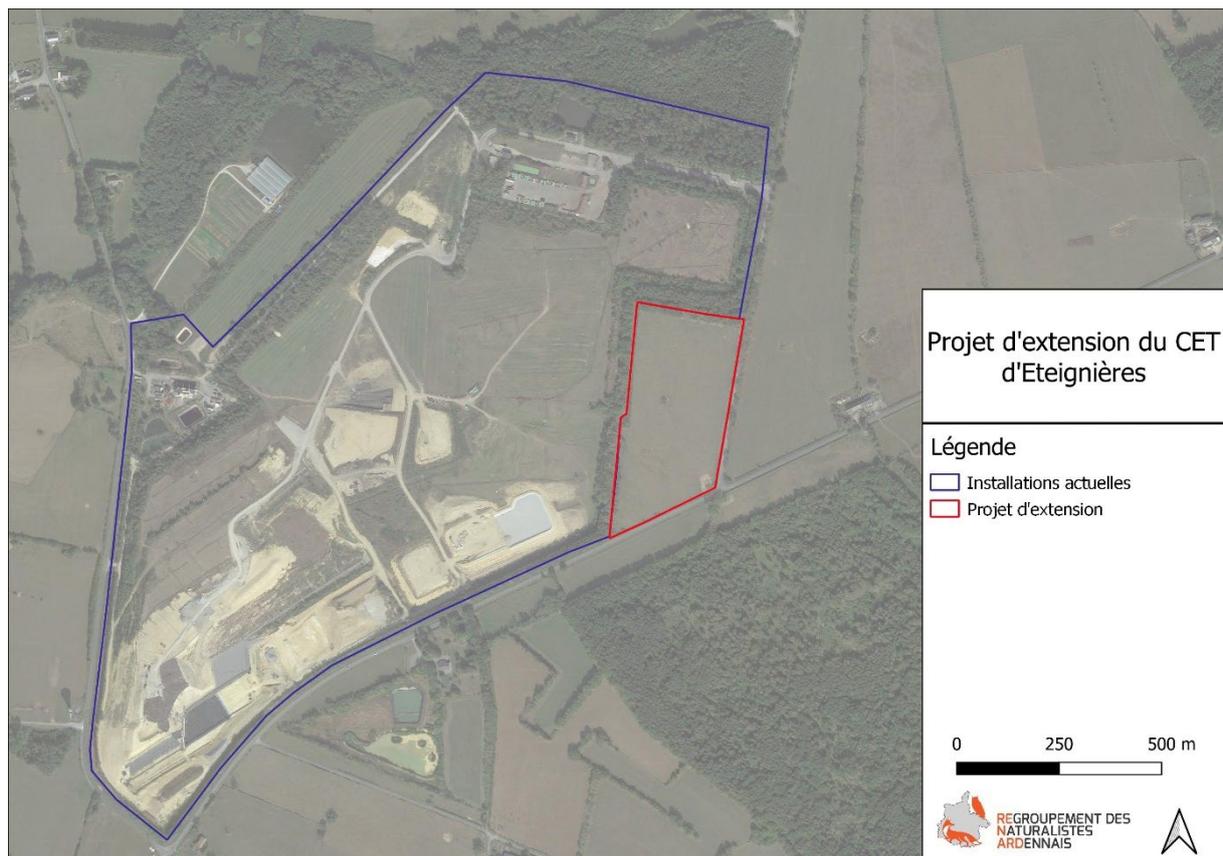
La société ARCAVI exploite un site d'enfouissement technique (CET) sur la commune d'Eteignières. Elle souhaite étendre son site.

Classée ICPE, ce type d'installation nécessite une autorisation environnementale. Dans le cadre de sa demande d'autorisation, le porteur de projet a donc missionné l'association ReNard pour la réalisation d'un diagnostic Faune/Flore/Habitat et Zone Humide.

Le ReNard dispose d'une très bonne connaissance de la zone concernée, en raison de nombreuses études réalisées sur ce secteur du département ces dernières années et particulièrement sur la parcelle concernée par le projet.

Le présent document présente donc l'analyse du ReNard des impacts du projet sur la faune, la flore et les zones humides. Des pistes de réflexion pour la démarche « Eviter – Réduire et Compenser » sont proposées à la suite.

La Figure 1 ci-dessous localise le projet d'extension.



**Figure 1. Localisation des installations existantes et du projet d'extension**

## **B) METHODOLOGIE DE L'ETUDE**

### **1) Définition de la zone d'étude**

#### **a) Zone d'Implantation Potentielle**

La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) correspond à la parcelle visée par le projet d'extension. C'est au sein de cette ZIP que l'analyse est la plus poussée au niveau des enjeux et des impacts du projet.

Sa surface est relativement modérée (environ 5 ha) et correspond à une pâture actuellement utilisée à des fins agricoles. Elle est ceinturée d'une haie discontinue et par un bosquet au nord.





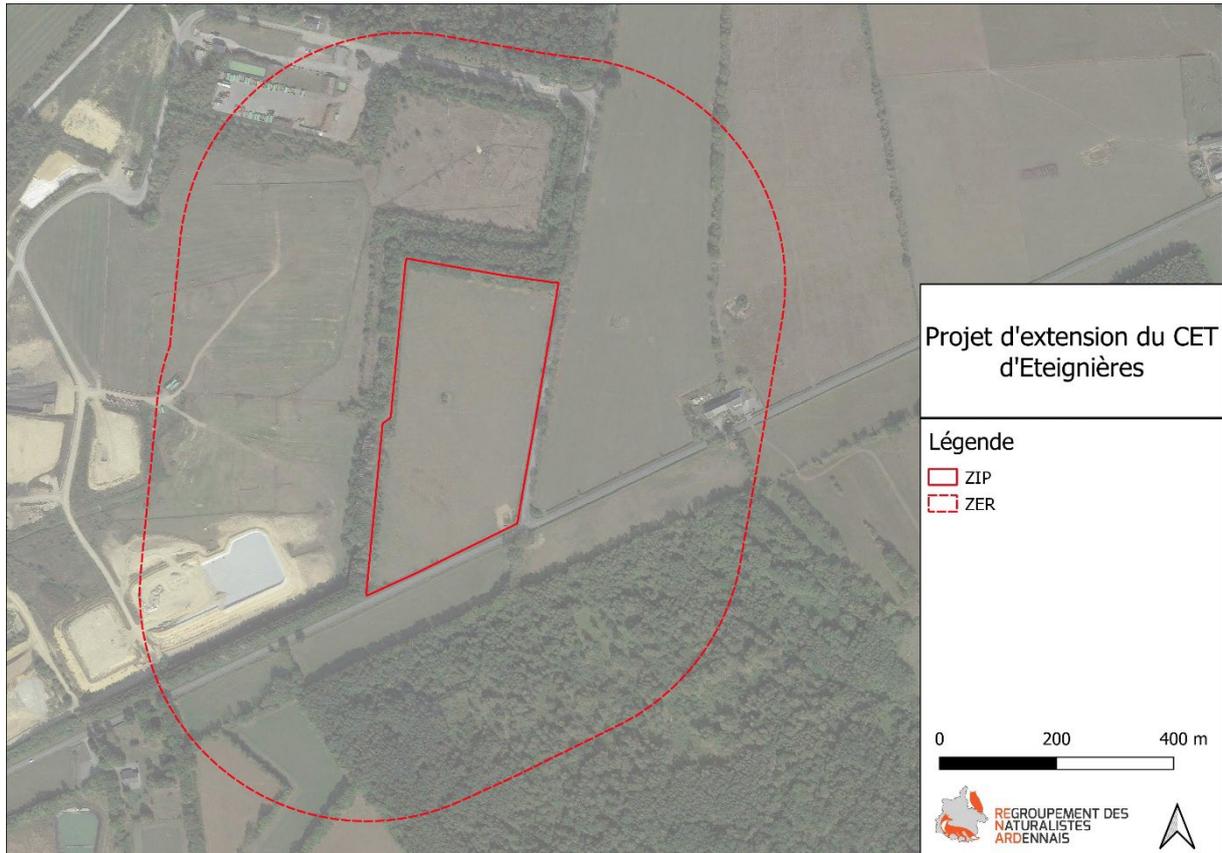
**Figure 2. Vues globales de la ZIP**

#### **b) Zone d'étude rapprochée**

La Zone d'Etude Rapprochée (ZER) correspond à un périmètre autour de la ZIP, où l'on considère la possibilité pour la faune et la flore d'être potentiellement impactées par le projet, soit parce que le projet est susceptible d'avoir des impacts en dehors de la ZIP, soit parce que les espèces présentes dans la ZER sont susceptibles de fréquenter la ZIP.

La ZER est donc variable en fonction du projet, des continuités écologiques, des milieux naturels dans lesquels s'insère la ZIP. Dans le cadre de cette étude, la ZER a été fixée à 250 mètres. Elle est représentée dans la Figure 3 page suivante.

La ZER est essentiellement composée d'espaces agricoles dominés par les prairies et par des boisements de tailles variées. Quelques habitats anthropiques sont présents : maison d'habitation, zone d'activité d'ARCAVI....



**Figure 3. Localisation de la zone d'étude, ZIP et ZER**

## 2) Zones naturelles protégées ou recensées

La zone d'étude se situe dans un contexte écologique très riche, avec de nombreuses zones inventoriées et/ou protégées. Celles situées dans un rayon de 5 km autour de la ZIP sont listées dans le Tableau 1 ci-dessous.

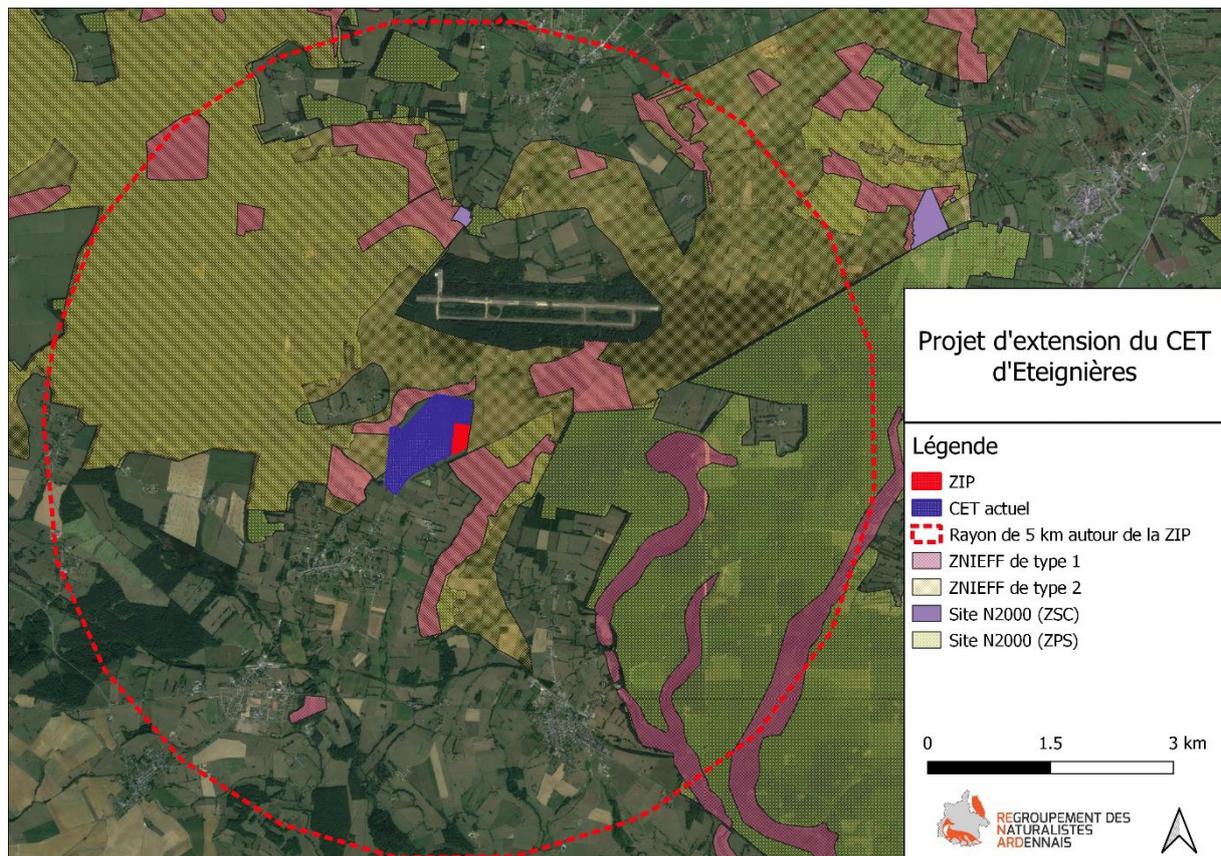
**Tableau 1. Zones naturelles protégées ou recensées dans un rayon de 5 km autour de la ZIP**

ZNIEFF de type 1		
N°	Nom	Distance du projet
210020077	BOIS DE L'ECAILLIERE ET PATURE DES MOINES À ETEIGNIERES	<b>Accolée</b>
210020039	PRAIRIES OLIGOTROPHES ET PETITS BOIS DE LA SORMONNE AU NORD-EST D'ETEIGNIERES	<b>Accolée</b>
210020076	VALLONS DES RUISSEAUX DE SAULTRY, DE LA FERRIERE ET DU MARAIS AUX LOUPS A MAUBERT-FONTAINE ET SEVIGNY-LA-FORET	Env. 2.2 km
210000744	RIEZE DE LA SOURCE DU RUISSEAU DU GLAND A REGNIOWEZ	Env. 2.2 km
210009344	TOURBIÈRES, ETANGS ET BOIS TOURBEUX DES HINGUES ET DE SUZANNE	Env. 2.8 km
210020083	PRAIRIE DE FAUCHE OLIGOTROPHE AU SUD-EST DE MON IDEE A FOULZY	Env. 3.3 km

ZNIEFF de type 1		
N°	Nom	Distance du projet
210020220	PRAIRIES ET LANDES HUMIDES DU FOND FAUCONNIER A REGNIOWEZ	Env. 3.5 km
210020079	BOIS ET MARAIS DES RUISSEAUX DE LA CHAUDIERE ET DE SAINTE-ANNE A TAILLETTE	Env. 4.2 km
ZNIEFF de type 2		
N°	Nom	Distance du projet
210000740	RIEZES DE ROCROI-REGNIOWEZ ET ZONES ENVIRONNANTES	<b>Accolée</b>
Sites Natura 2000		
N°	Type et Nom	Distance du projet
FR2112013	ZPS - Plateau Ardennais	<b>Accolée</b>
FR2100270	ZSC – Rièzes du Plateau de Rocroi	Env. 2.4 km

**On note que si la ZIP est totalement exclue de ces zonages, elle en borde certains directement, ce qui souligne a priori la présence d'enjeux potentiellement forts.**

La Figure 4 ci-après expose ce contexte.



**Figure 4. Localisation du projet vis-à-vis des zonages environnementaux**



### **3) Sources des données**

#### **a) Etude zone humide**

La société ARCAVI a fait réaliser un diagnostic « Zone Humide » par la société GINGER CEBTP en 2021. Ce diagnostic est très complet et le ReNArd s'appuiera sur ses résultats pour la suite de ce document.

#### **b) Faune**

Comme indiqué précédemment, le ReNArd estime disposer de suffisamment d'informations naturalistes récentes sur cette parcelle pour réaliser ce travail d'évaluation des enjeux relatifs à la biodiversité pour ce projet. Les données utilisées ont été collectées dans le cadre d'autres études (étude « Haie » pour le compte de l'OFB, programme TVB du PNR des Ardennes, Programme Régional en faveur des mares, le suivi de l'avifaune du CET par les bénévoles de l'association...).

#### **c) Flore/habitats**

Le site est composé essentiellement d'une prairie humide en pâturage intensif. Il comprend également une mare dans un mauvais état de conservation (dégradation de berges par les bovins) et un réseau de haie le ceinture.

Dans le contexte géologique et géographique du plateau de Rocroi, ces habitats ne sont pas connus pour accueillir des espèces de flore protégées et/ou patrimoniales. Aussi le ReNArd n'a pas réalisé de relevés floristiques précis dans le cadre de cette étude.

Un contrôle a été effectué in situ pour s'assurer de l'absence d'enjeux espèces invasives.

### **4) Limite des méthodologies**

La principale limite dans cette étude repose sur la réalisation de l'analyse principalement sur la base d'informations naturalistes collectées précédemment lors d'autres études, ce qui engendre un risque de n'obtenir qu'une vision lacunaire du site.

Cependant, au vu de sa faible surface, de la faible diversité et de la relative banalité des milieux concernés, ce risque semble aujourd'hui suffisamment faible pour ne pas affecter la qualité de cette étude.



## D) RESULTATS

### 1) Faune

#### a) Avifaune

Les données disponibles pour l'avifaune font état de la présence de 26 espèces au sein de la ZIP et/ou de la ZER. Elles sont listées dans le Tableau 2 ci-dessous.

Les espèces nicheuses ou potentiellement nicheuses au sein de la ZIP, c'est-à-dire potentiellement les plus impactées par le projet, apparaissent **en couleur bleue**.

A noter qu'il ne s'agit ici que des espèces observées en période de nidification. Les espèces en migration ou en hivernage n'ont pas été prises en compte au regard des faibles enjeux attendus.

**Tableau 2. Liste des espèces d'oiseaux observées au sein de la ZIP et de la ZER**

Espèce	LR régionale	LR Nationale	Remarque/commentaire
<b>Accenteur mouchet</b>			<b>Nicheur dans la ZER</b>
Bouvreuil pivoine		VU	Nicheur dans ZER
Bruant jaune	AP	VU	Nicheur dans la ZIP
Buse variable			Nicheur dans la ZER
Cigogne blanche	R		S'alimente au sein de la ZIP
Corneille noire			En vol au-dessus du site
Étourneau sansonnet			Nicheur dans la ZER
<b>Fauvette à tête noire</b>			<b>Nicheur dans la ZIP</b>
<b>Fauvette babillarde</b>	AS		<b>Nicheur dans la ZIP</b>
Fauvette des jardins		NT	Nicheur dans la ZER
Fauvette grissette			Nicheur dans la ZER
Geai des chênes			Nicheur dans la ZER
Grive musicienne			Nicheur dans la ZER
<b>Merle noir</b>			<b>Nicheur dans la ZIP</b>
Mésange bleue			Nicheur dans la ZER
Mésange charbonnière			Nicheur dans la ZER
Milan noir	VU		En vol au-dessus du site
Milan royal	E	VU	En vol au-dessus du site
Moineau domestique			Nicheur dans la ZER
Pinson des arbres			Nicheur dans la ZER
Pipit des arbres			Nicheur dans la ZER
Pouillot véloce			Nicheur dans la ZER
Roitelet à triple bandeau			Nicheur dans la ZER
<b>Rougegorge familier</b>			<b>Nicheur dans la ZIP</b>
<b>Troglodyte mignon</b>			<b>Nicheur dans la ZIP</b>
Verdier d'Europe		VU	Nicheur dans la ZER

Légende :

NT : quasi menacé - VU : vulnérable - EN : en danger - R : rare - CR : en danger critique d'extinction -  
AS : à surveiller - AP : à préciser - DD : non évalué - LC : non menacé



## 2) Mammifères

Cinq espèces de mammifères sont connues au sein de la zone d'étude et/ou à proximité immédiate. Elles sont listées dans le Tableau 3 ci-dessous.

**Tableau 3. Liste des espèces de mammifères observées**

Espèce	Liste rouge régionale	Liste rouge nationale
Blaireau européen	AS	LC
Chevreuil européen		LC
Raton laveur		LC
Renard roux		LC
Sanglier		LC

AS : à surveiller - LC : non menacé

### a) Entomofaune

#### Lépidoptères

Neuf espèces de lépidoptères sont connues au sein de la zone d'étude et/ou à proximité immédiate. Elles sont listées dans le Tableau 4 ci-dessous.

**Tableau 4. Liste des espèces de papillons au sein de la ZIP**

Nom vernaculaire	Nom latin	Liste rouge	
		France	Champagne-Ardenne
Petite tortue	<i>Aglais urticae</i>	LC	-
Paon-du-jour	<i>Aglais io</i>	LC	-
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	LC	-
Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>	LC	-
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	LC	-
Azuré commun	<i>Polyommatus icarus</i>	LC	-
Piéride de la rave	<i>Pieris rapae</i>	LC	-
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	LC	-
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	LC	-

LC : non menacé

#### Odonates

Deux espèces d'odonates ont été recensées au niveau de la mare dans la zone d'étude. Elles sont listées dans le Tableau 5 ci-dessous.

**Tableau 5. Liste des espèces d'odonates au sein de la ZIP**

Nom vernaculaire	Nom latin	Liste rouge	
		France	Grand-Est
Petite nymphe à corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	LC	LC



Nom vernaculaire	Nom latin	Liste rouge	
		France	Grand-Est
Ischnure élégante	<i>Ischnura elegans</i>	LC	LC

LC : non menacé

### 3) Herpétofaune

#### a) Reptiles

Une seule espèce de reptile a été recensée au sein de la ZIP et de la ZER. Elle est indiquée dans le Tableau 6 ci-dessous.

**Tableau 6. Liste des espèces de reptiles au sein de la ZIP**

Nom vernaculaire	Nom latin	Liste rouge	
		France	Régionale (Grand-Est)
Lézard vivipare	<i>Zootoca vivipara</i>	LC	LC

LC : non menacé

#### b) Amphibiens

Le site comprend une mare dans un mauvais état de conservation (fort piétinement et atterrissement), mais celle-ci s'inscrit au sein d'un réseau assez dense avec 3 autres mares au sein de la ZER. Il en résulte une diversité non négligeable au niveau des amphibiens. Les espèces connues sont listées dans le Tableau 7 ci-dessous.

**Tableau 7. Liste d'amphibiens observés au cours de l'étude**

Nom vernaculaire	Nom latin	Liste rouge	
		France	Régionale (Grand-Est)
Grenouille verte	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	NT	DD
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	LC	NT
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	LC	LC
Triton alpestre	<i>Ichthyosaura alpestris</i>	LC	LC
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	LC	LC
Triton ponctué	<i>Lissotriton vulgaris</i>	NT	NT

NT : quasi menacé - LC : non menacé

#### 4) Cartographie des habitats

La cartographie des habitats est représentée dans la Figure 5 ci-dessous. Elle montre la présence de trois habitats différents, listés dans le Tableau 8 ci-après.

**Tableau 8. Liste des habitats présents sur le site d'étude**

Habitat	Code Eunis	Liste rouge
<b>Hêtraie atlantique acidifile</b>	<b>G1.62</b>	<b>Rare dans les Ardennes</b>
Stades initiaux des forêts naturelles et semi-naturelles	G5.6	
Mare eutrophe permanente	C1.3	
Prairie améliorée	E3.4	
Haie	FA	



**Figure 5. Cartographie des habitats de la zone d'étude**

#### 5) Flore invasive

Aucune espèce de flore invasive n'a été détectée sur le site.



## 6) Zones humides

L'étude réalisée par GINGER CEBTP apporte la conclusion suivante : « *L'analyse de la végétation et les investigations pédologiques ont permis d'attester de la présence de zone humide sur l'ensemble du site d'étude.* »

**Il convient donc de considérer que la totalité de la ZIP est concernée par une problématique « zone humide ».**

## E) ANALYSE DES SENSIBILITES

### 1) Avifaune

La majorité de la zone d'étude ne présente pas d'intérêt marqué pour l'avifaune, en raison de sa nature (prairie intensément pâturée). En revanche la ceinture de haie qui borde une partie du site permet un accueil régulier d'espèces bocagères qui utilisent les haies pour nicher et s'alimenter. Cette zone est donc considérée comme à sensibilité faible.

La Figure 6 ci-dessous présente une cartographie des sensibilités pour l'avifaune.



Figure 6. Zonage des sensibilités pour l'avifaune

### 2) Mammifères

Il n'a pas été relevé de sensibilité particulière pour les mammifères, hormis au niveau des haies qui servent ponctuellement de corridors écologiques (figure 6 au-dessus). Ces haies sont en effet utilisées comme corridors écologiques (trame verte).



### 3) Entomofaune

#### Lépidoptères

Aucune espèce inscrite en liste rouge régionale ou nationale n'a été observée au cours des inventaires. La sensibilité est donc considérée comme nulle sur ce taxon.

#### Odonates

Aucune espèce inscrite en liste rouge régionale ou nationale n'a été observée au cours des inventaires. La sensibilité est donc considérée comme nulle sur ce taxon.

### 4) Herpétofaune

#### a) Reptiles

Aucune espèce inscrite en liste rouge régionale ou nationale n'a été observée au cours des inventaires. La sensibilité est donc considérée comme nulle sur ce taxon.

#### b) Amphibiens

Les enjeux pour les amphibiens se concentrent :

- Au niveau de la mare, potentiel habitat de reproduction ;
- Au niveau des haies et boisements, qui sont susceptibles d'être plus facilement utilisés pour le transit.

Dans l'ensemble, au vu du mauvais état de conservation des habitats, les enjeux sont jugés modérés à faibles.

La Figure 7 ci-dessous localise ces zones de sensibilité.



Figure 7. Localisation des zones de sensibilité pour les amphibiens

## 5) Flore et habitats

Un habitat est considéré comme patrimonial (bande boisée en limite nord du site). Cet habitat représente un enjeu faible car en limite de site.

Pour le reste de la zone d'étude, en l'absence d'espèce patrimoniale, d'espèce invasive et d'habitat remarquable, il y a lieu de considérer que la zone d'étude ne comprend aucune sensibilité sur le sujet.

## 6) Zones humides

**La zone étant entièrement située au sein d'une zone humide, il y a lieu de considérer que la zone d'étude présente une sensibilité forte sur ce sujet.**

## 7) Synthèse des sensibilités

Le tableau de synthèse qui suit prend en compte les différents aspects développés précédemment et synthétise la sensibilité au sein de l'ensemble du site. Il va cependant de soi que la sensibilité est localisée dans l'espace.

**Tableau 9. Récapitulatif des sensibilités par étude menée et taxons relevés**

Taxon	Sensibilité globale sur le site	Remarques
<b>Flore</b>	Nulle	Aucune espèce patrimoniale n'est recensée sur la zone d'étude
<b>Habitat</b>	Faible	Un habitat patrimonial en zone d'étude
<b>Zone humide</b>	Fort	Totalité du site d'étude classée en zone humide
<b>Oiseau</b>	Très faible	Quelques espèces patrimoniales sont nicheuses au sein de la zone d'étude ou à proximité immédiate
<b>Entomofaune</b>	Nulle	Aucune espèce patrimoniale n'est recensée sur la zone d'étude
<b>Reptile</b>	Nulle	Aucune espèce patrimoniale n'est recensée sur la zone d'étude
<b>Amphibien</b>	Modérée	Présence d'une mare (site de reproduction) et d'habitats terrestres (corridor écologique) ; tous dégradés
<b>Mammifère</b>	Très faible	Une espèce patrimoniale, présente en marge de la zone d'étude

Les sensibilités « au cas par cas » réalisées ci-dessus doivent être globalisées en une seule cartographie localisant ainsi les différentes sensibilités au sein du site. Celles-ci se sont déclinées en plusieurs niveaux :

- Faible
- Moyen
- Fort
- Très fort

Les cartes de sensibilité présentée pour chaque groupe ont alors été superposées pour aboutir à une carte globale en reprenant certaines règles :

- Chaque sensibilité observée, même faible pour un seul pan de l'état initial, apparaît sur la carte sans être modérée. Entendre ici qu'une sensibilité faible ne devient pas très faible en globalisant.
- En revanche, la superposition de plusieurs zones de sensibilité peut aboutir à une sensibilité moyenne supérieure, en raison du cumul des enjeux

La Figure 8 page suivante cartographie les zones de sensibilité globales du site.



Figure 8. Cartographie de synthèse des sensibilités du site, tous taxons confondus

## 8) Espèces protégées

Au-delà de l'analyse relative à la richesse et la sensibilité des différents groupes étudiés, le ReNArd précise également à destination du porteur de projet le statut de protection des différentes espèces observées.

En effet, il convient de faire la distinction entre, d'une part, les statuts de conservation qui illustrent l'état dans lequel est évalué la population d'une espèce sur une aire géographique donnée (les listes rouges) et, d'autre part, la protection réglementaire, qui découle de l'application de texte législatif.

Ainsi, une espèce jugée dans un état de conservation favorable peut faire l'objet d'une protection réglementaire (et l'inverse).

Les espèces dites « protégées » sont donc détaillées dans les chapitres suivants.

**a) Avifaune**

Texte de référence : Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

**Tableau 10. Liste des espèces d'oiseaux observées lors de l'étude et statut de protection**

Espèce	Protection	Remarque/commentaire	Espèce	Protection	Remarque/commentaire
Accenteur mouchet	Art.3 AM du 29/10/2009	Nicheur dans la ZER	Merle noir		Nicheur dans la ZIP
Bouvreuil pivoine	Art.3 AM du 29/10/2009	Nicheur dans ZER	Mésange bleue	Art.3 AM du 29/10/2009	Nicheur dans la ZER
Bruant jaune	Art.3 AM du 29/10/2009	Nicheur dans la ZIP	Mésange charbonnière	Art.3 AM du 29/10/2009	Nicheur dans la ZER
Buse variable	Art.3 AM du 29/10/2009	Nicheur dans la ZER	Milan noir	Art.3 AM du 29/10/2009	En vol au-dessus du site
Cigogne blanche	Art.3 AM du 29/10/2009	S'alimente au sein de la ZIP	Milan royal	Art.3 AM du 29/10/2009	En vol au-dessus du site
Corneille noire		En vol au-dessus du site	Moineau domestique		Nicheur dans la ZER
Étourneau sansonnet		Nicheur dans la ZER	Pinson des arbres	Art.3 AM du 29/10/2009	Nicheur dans la ZER
Fauvette à tête noire	Art.3 AM du 29/10/2009	Nicheur dans la ZIP	Pipit des arbres	Art.3 AM du 29/10/2009	Nicheur dans la ZER
Fauvette babillarde	Art.3 AM du 29/10/2009	Nicheur dans la ZIP	Pouillot véloce	Art.3 AM du 29/10/2009	Nicheur dans la ZER
Fauvette des jardins	Art.3 AM du 29/10/2009	Nicheur dans la ZER	Roitelet à triple bandeau	Art.3 AM du 29/10/2009	Nicheur dans la ZER
Fauvette grisette	Art.3 AM du 29/10/2009	Nicheur dans la ZER	Rougegorge familial	Art.3 AM du 29/10/2009	Nicheur dans la ZIP
Geai des chênes		Nicheur dans la ZER	Troglodyte mignon	Art.3 AM du 29/10/2009	Nicheur dans la ZIP
Grive musicienne		Nicheur dans la ZER	Verdier d'Europe	Art.3 AM du 29/10/2009	Nicheur dans la ZER

**b) Mammifère**

Aucune espèce objet d'une protection réglementaire n'a été observée.

**c) Amphibiens et reptiles**

Texte de référence : Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection

**Tableau 11. Liste des espèces d'amphibiens et de reptiles observées lors de l'étude et statut de protection**

Nom vernaculaire	Protection	Remarque/commentaire
Reptiles		
Lézard vivipare	Art.3 AM du 08/01/2021	
Amphibiens		
Grenouille verte		



Nom vernaculaire	Protection	Remarque/commentaire
Grenouille rousse		
Crapaud commun	Art.3 AM du 08/01/2021	Au niveau de la mare
Triton palmé	Art.3 AM du 08/01/2021	Au niveau de la mare
Triton ponctué	Art.3 AM du 08/01/2021	Au niveau de la mare
Triton alpestre	Art.3 AM du 08/01/2021	Au niveau de la mare

#### d) Entomofaune

Aucune espèce objet d'une protection réglementaire n'a été observée.

#### e) Flore

Aucune espèce objet d'une protection réglementaire n'a été observée.

#### f) Zone humide réglementaire

L'intégralité de la zone est concernée par une zone humide. Rappel de la réglementation :

La rubrique 3.3.1.0 « Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais » de la nomenclature Installations, Ouvrages, Travaux ou Activités (IOTA) du R.214-1 encadre spécifiquement les projets sur les zones humides, selon le régime :

- de la déclaration à partir d'une surface de 1 000 m<sup>2</sup> (0,1 ha) et jusqu'à 10 000 m<sup>2</sup> (1 ha) ;
- de l'autorisation à partir d'une surface de 10 000 m<sup>2</sup> (1 ha).



## **F) ANALYSE DES IMPACTS BRUTS DU PROJET**

Notes :

- L'analyse des impacts repose sur une connaissance partielle du projet, à savoir la création d'une zone d'enfouissement et de stockage de déchets ultimes.
- L'analyse brute est réalisée en amont de l'application de la séquence « Eviter – Réduire – Compenser ». A l'issue de celle-ci, les impacts résiduels seront ré-évalués.

### **1) Impact sur la flore et les habitats**

En l'absence d'espèces et d'habitats patrimoniaux, **les impacts bruts sont jugés nuls**

### **2) Impact sur l'avifaune**

La majorité du site n'est que peu intéressant pour l'avifaune. Cependant les haies qui bordent le site présentent un intérêt plus important, même s'il reste modéré. **L'impact brut du projet sur l'avifaune est donc considéré comme modéré,** considérant la destruction probable d'au moins une partie de la ceinture arborée du site.

### **3) Impact sur les mammifères**

La majorité du site est sans intérêt pour les mammifères, les seuls enjeux concernent la présence de haie qui peut servir de corridor écologique.

**L'impact brut du projet sur les mammifères est donc considéré comme faible à très faible,** considérant la destruction probable d'au moins une partie de la ceinture arborée du site.

### **4) Impact sur l'entomofaune**

**En l'absence d'espèces patrimoniales, les impacts bruts sont jugés nuls.**

### **5) Impact sur l'herpétofaune**

#### **a) Reptiles**

**En l'absence d'espèces patrimoniales, les impacts bruts sont jugés nuls.**

#### **b) Amphibiens**

Eléments à prendre en compte :

- La présence d'une mare accueillant des amphibiens en période de reproduction, qui risque d'être détruite, et les animaux présents avec, en cas de travaux en période printanière/estivale ;
- Le risque d'une destruction ou d'une altération des habitats terrestres et notamment des corridors écologiques.

**Les impacts bruts sont donc jugés modérés pour les amphibiens dans le cadre de ce projet.**



## 6) Zones humides

L'ensemble de la parcelle est classé en zone humide et le projet, par sa nature (terrassement, enfouissement...) devrait, à minima, fortement impacter le fonctionnement de la zone humide.

**En conséquence, l'impact du projet sur ce volet est considéré comme fort.**

La surface de zone humide impactée par le projet n'est cependant pas connue à ce jour.



## **G) SEQUENCE ERC**

Notes : il ne s'agit, au moment du rendu du présent rapport, que de propositions et pistes de réflexion émises à destination du porteur de projet. Les choix à opérer concernant le projet (maintien ou abandon, déplacement du site d'implantation, réduction des emprises, application des mesures de réduction et de compensation...) restent de sa responsabilité.

### **1) Mesure d'évitement**

#### **a) Faune/Flore**

A ce stade du projet, il ne semble pas possible ni justifiable de mettre en place des mesures d'évitement pour la faune et la flore.

#### **b) Zones humides**

A moins de renoncer complètement à la réalisation du projet, il ne semble pas possible à ce stade de mettre en place des mesures d'évitement pour les zones humides.

### **2) Mesures de réduction**

#### **a) Faune/flore**

Des mesures de réduction communes à l'ensemble des taxons peuvent être proposées dans le cadre de ce projet :

- Limiter au maximum les impacts sur les habitats d'espèces importants : mare, haie et cordon boisé.
- Limiter l'emprise du projet et ménager des corridors écologiques
- Ne pas réaliser de travaux en période de reproduction de la faune, c'est-à-dire de mars à juillet inclus.

#### **b) Zone humide**

La seule mesure de réduction qui puisse actuellement être proposée à ce stade du projet est une limitation des emprises.

### **3) Synthèse des impacts résiduels après application des mesures de réduction**

Les impacts résiduels du projet, c'est-à-dire après application de la séquence ERC par le porteur de projet, sont synthétisés dans le tableau ci-dessous. Ne sont pas repris dans ce tableau les groupes pour lesquels les impacts bruts avant séquence ERC ont été jugés nuls.

**Tableau 12. Synthèse des impacts résiduels du projet après application de la séquence ERC**

<b>Groupe/habitat</b>	<b>Impact brut</b>	<b>Mesures de réduction</b>	<b>Impact résiduel</b>
Avifaune	Modéré	- Réalisation des travaux hors période de nidification - Limitation des emprises sur	Très Faible



		haies et cordon boisé	
Mammifères	Faible	- Réalisation des travaux hors période de reproduction - Limitation des emprises sur haies et cordon boisé	Nul
Amphibiens	Modéré	- Réalisation des travaux hors période de reproduction - Limitation des emprises sur haies et cordon boisé - Evitement de la mare	Très Faible
Zone humide	Fort	Limitation des emprises	Fort. La surface exacte de zone humide qui sera détruite et/ou dégradée par le projet n'est pas connue au moment du rendu de ce rapport.

#### 4) Mesures de compensation

Notes : les mesures de compensation doivent normalement être appliquées dans le cadre d'un dossier de dérogation à la législation, sur la protection des espèces et/ou des zones humides.

##### a) Faune

Au regard des faibles impacts résiduels du projet, il ne semble pas justifier pour le porteur de projet de demander une dérogation à la législation pour les espèces protégées, sauf s'il s'avère impossible de mettre en place les mesures de réduction proposées dans ce document.

En conséquence, à ce stade de l'étude, il ne semble pas justifié de proposer des mesures de compensation.

##### b) Zone humide

Même si la surface exacte de zones humides qui sera impactée par le projet n'est pas connue exactement à ce stade du projet, il apparaît presque certain que le seuil réglementaire de 10 000 m<sup>2</sup> sera dépassé, entraînant la constitution d'un dossier d'autorisation et la compensation adaptée.

Cette compensation n'est pas définie précisément à ce jour, mais le ReNArd émet dès à présent les recommandations suivantes :

- La compensation devra se faire au sein du même bassin versant et au plus proche des impacts du projet.
- La maîtrise foncière des sites de compensation est un préalable important pour assurer la pérennité de celle-ci.



- La surface de compensation pourra être adaptée à la nature des actions engagées, avec parfois un ratio de 3 pour 1.
- Le projet s'insère dans la zone à dominante très humide du plateau de Rocroi. Le ReNard recommande donc au porteur de projet de réfléchir à la possibilité d'établir une compensation sur des parcelles voisines, c'est-à-dire au plus proche de la zone humide impactée.
- Enfin, il serait important de faire valider par le service « Eaux » de la DDT la compensation proposée en amont du dépôt du dossier.

### **5) Mesures d'accompagnement**

Le ReNard suggère au porteur de projet, dans le cadre de la compensation « Zone Humide » qu'il conviendra probablement d'appliquer, d'engager des actions complémentaires de création de mare et de plantation de haies pour pallier aux impacts résiduels très faibles du projet sur l'avifaune et les amphibiens.



## **H) CONCLUSION**

Ce rapport présente une évaluation de la biodiversité, des sensibilités environnementales et des impacts d'un projet d'extension du CET d'Eteignières par la société ARCAVI.

A l'issue de ce travail, il est possible de mettre en avant les éléments suivants :

- La faune et la flore présentent une diversité faible, avec quelques enjeux concentrés sur l'avifaune et les amphibiens.
- La totalité de la zone d'étude est occupée par des zones humides, à la fois sur des critères d'habitats et pédologiques.

Des mesures de réduction sont proposées, portant notamment sur l'adaptation du calendrier des travaux et la réduction des interventions au niveau des haies et des cordons boisés pour limiter les impacts sur la faune. En prenant en compte ces mesures, les impacts résiduels seraient alors très faibles.

Cependant, l'intégralité du site d'étude étant caractérisé comme zone humide, il ne semble pas possible d'éviter une dégradation ou une destruction de celle-ci en cas de maintien du projet. La surface exacte qui sera impactée n'est pas connue à ce jour.

Le dépôt d'une demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau semble donc aujourd'hui incontournable, laquelle devra comporter un volet de compensation adaptée. Le ReNard recommande au porteur de projet de réaliser cette compensation au plus proche des impacts. Mais surtout l'association attire l'attention du porteur de projet sur la difficulté que peut représenter la mise en place de cette compensation, notamment concernant la maîtrise du foncier nécessaire.